

Section 1

Introduction

La Conférence sur l'état de l'écosystème des Grands Lacs, ou CÉÉGL, découle de l'Accord sur la qualité de l'eau dans les Grands Lacs, et partage donc son objectif général :

« ...de rétablir et de conserver l'intégrité chimique, physique et biologique des eaux de l'écosystème du bassin des Grands Lacs ».

La révision de 1987 de l'Accord a établi des concepts et programmes bien connus tels les utilisations diminuées, les plans de mesures correctives à l'endroit de secteurs préoccupants et les plans d'aménagement panlacustres.

Cependant, l'Accord fait également état de l'engagement des deux parties à produire des rapports périodiques sur les progrès réalisés à l'endroit de plusieurs des objectifs généraux ou particuliers. Les conférences sur l'état des Grands Lacs ont été amorcées en 1992 par les gouvernements du Canada et des États-Unis pour donner suite à ces exigences en matière de compte rendu. Les conférences avaient pour but de fournir tous les deux ans des rapports indépendants et scientifiques sur l'état de santé de l'écosystème du bassin des Grands Lacs.

On a établi plusieurs objectifs pour les conférences :

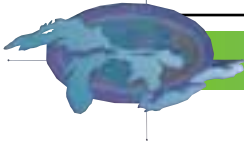
- *Évaluer l'état de l'écosystème des Grands Lacs en se fondant sur des indicateurs acceptés.* La CÉÉGL procure une approche rationnelle et disciplinée pour l'évaluation des divers éléments de l'écosystème des Grands Lacs et le compte rendu des conclusions.
- *Raffermir les prises de décisions et la gestion environnementale relatives aux Grands Lacs.* La CÉÉGL cherche spécifiquement à fournir des renseignements et des interprétations qui sont utiles aux décideurs ou aux personnes qui influencent les pratiques de gestion

environnementale, qu'ils soient au gouvernement, dans l'industrie, chez les groupes écologistes ou en pratique privée.

- *Renseigner les décideurs locaux des questions environnementales touchant les Grands Lacs.* Cet objectif souligne l'importance de la participation des gouvernements et des organisations locaux.
- *Offrir un forum de communication et de réseautage pour tous les intervenants des Grands Lacs.* Les intervenants des Grands Lacs comprennent les représentants des gouvernements fédéraux, des gouvernements d'état et provincial, des gouvernements locaux, des Premières nations et des tribus d'Amérindiens, d'organisations environnementales non gouvernementales, de l'industrie et d'établissements d'enseignement, ainsi que des simples citoyens.

La CÉÉGL nous a offert l'occasion de voir une perspective d'ensemble en commençant à intégrer les questions scientifiques. L'air, la terre, l'eau, le biote, l'économie et la santé humaine ont été examinés dans un contexte large, et en établissant des liens avec et entre ces problèmes. La CÉÉGL procure aux décideurs du bassin de l'information sur l'état des Grands Lacs et les stress auxquels ils sont soumis. Il n'existe aucun autre forum pour ce genre de débat scientifique.

La première CÉÉGL, en 1994, offrait une évaluation fondamentale de l'état des Grands Lacs. C'était une vue d'ensemble de l'écosystème des Grands Lacs, comprenant la santé humaine et les aspects socio-économiques. En 1996, la CÉÉGL évaluait l'environnement du littoral ainsi que certains problèmes touchant l'utilisation des terres, et présentait le concept des Aires d'investissement dans la biodiversité. Les deux CÉÉGL ont évalué la santé du système en n'employant que des indicateurs circonstanciels et l'opinion d'experts.



En 1996, les parties ont convenu qu'un cadre systématique visant l'ensemble du bassin et utilisant des indicateurs scientifiques était essentiel aux rapports sur la santé de l'écosystème. Les parties se sont donc fixé ce défi pour la CÉÉGL de 1998.

À la CÉÉGL de 1998, les parties ont fait progresser l'élaboration d'indicateurs faciles à comprendre et qui représentaient objectivement l'état de l'écosystème du bassin des Grands Lacs, les stress sur l'écosystème et les réactions humaines à ces stress. Ces indicateurs mesureraient à la fois la santé du système et les progrès réalisés en vue de remédier aux problèmes existants. Un ensemble de 80 indicateurs de la santé de l'écosystème a été présenté pour fins de discussion, l'intention étant que cet ensemble formerait la base des rapports sur l'état des Grands Lacs. L'ensemble complet et les détails sur le processus de sélection des indicateurs se trouvent dans l'ouvrage intitulé *Selection of Indicators for Great Lakes Basin Ecosystem Health, Version 4*.

Ce présent rapport sur l'état des Grands Lacs est le premier à appliquer l'ensemble des indicateurs convenus, en commençant par l'évaluation de 33 indicateurs. Le rapport ne porte donc pas sur l'ensemble des 80 indicateurs. Certains de ceux-ci devront faire l'objet d'une recherche plus approfondie de la part de certains organismes. D'autres doivent faire l'objet d'analyse et de synthèse de données provenant de sources non traditionnelles telles les municipalités, le secteur privé et des organisations bénévoles. Certains autres doivent être élaborés davantage par le biais de recherches avant de pouvoir servir dans les comptes rendus réguliers.

Ce rapport illustre également l'état de chacun des Grands Lacs ainsi que l'ensemble des voies interlacustres. On a produit une évaluation générale pour les lacs Supérieur, Huron et Érié et pour le corridor St. Clair – rivière Détroit. L'état des pêcheries est présenté pour les lacs Michigan et Ontario, et l'on on étudie la question des espèces non indigènes dans le fleuve Saint-Laurent.

Une autre grande réalisation de la CÉÉGL a été l'élaboration du concept d'Aire d'investissement dans la biodiversité (AIB). Celui-ci a d'abord été proposé en 1996 dans le mémoire sur les « terres avoisinantes » rédigé pour la CÉÉGL de 1996, puis il a été repris dans le rapport sur l'état des Grands Lacs de 1997. Dans le présent document, nous offrons un compte rendu de

l'intégration des AIB des zones terrestres côtières, des terres humides côtières et aquatiques. Le texte intégral du rapport sur les AIB est affiché sur le site Web de la CÉÉGL.